

TERMES DE REFERENCE DE SELECTION D'UN PRESTATAIRE SUPPLEMENTAIRE
DE PAIEMENT MOBILES A L'ACMS EN VUE DE RENFORCER LES PAIEMENTS
DES PARTIES PRENANTES AUX ACTIVITES DE SES PROJETS NOTEMMENT
IMPACT MALARIA

I. Contexte et Justification

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses projets notamment les activités du projet Impact Malaria dans les régions du Nord et de l'extrême Nord du Cameroun et spécifiquement pour l'activité de la campagne CPS en contexte COVID 19, ACMS dispose jusqu'ici d'un partenaire de paiement mobile assurant les paiements d'acteurs impliqués dans des activités visant entre autres la réduction de la mortalité infantile aux enfants de 0 à 59 mois. L'ACMS espérait avec le partenaire mobile existant, satisfaire à la totalité des demandes de paiements de tous les districts de sante des régions du Nord et extrême nord.

Parvenu au terme de deux années de mises en œuvre du projet Impact Malaria et après évaluation l'on relève que nonobstant le paiement de la majorité des acteurs et l'amélioration des contrôles visant la lutte contre diverses formes de fraudes, le problème de la satisfaction totale des attentes de bailleurs de fonds reste entier si un seul acteur ayant convenablement accompli son job n'est pas payé.

Si les pratiques et procédures de paiements mobiles jusqu'ici ont permis d'assurer la prise en charge de la majorité des parties prenantes, il demeure qu'année après année, des impayés sont enregistrés nécessitant d'actionner les paiements en espèces et posant du coup des questionnements non seulement sur la couverture réseau du partenaire existant mais aussi sur les mécanismes de créations et de fonctionnements de comptes mobiles des acteurs affiliés qui jusqu'ici ne peuvent être payés que par le partenaire.

C'est pour offrir une alternative à ses projets et notamment IMPACT MALARIA pour le paiement des acteurs et partenaires du projet qu'une autre compagnie de paiement mobile est sollicitée particulièrement pour combler les déficits constatés chez le partenaire existant. En l'occurrence, c'est d'assurer les paiements dans les zones dites rouges des régions du Nord et de l'Extrême nord mais aussi pour des sites où le partenaire de paiement mobile existant a une faible couverture réseau.

S

A

II. Objectif général

Sélectionner un partenaire supplémentaire de paiement mobile pour assurer efficacement les paiements des activités de l'ACMS notamment ceux de son projet Impact Malaria.

III. Objectifs spécifiques

Le partenaire de paiement retenu doit être capable de :

- Accompagner l'équipe finance ACMS/IM au niveau de la réalisation des paiements mobiles en direction des activités de terrain ;
- Mettre à la disposition de ACMS/IM une plateforme de paiement mobile sécurisée avec plusieurs niveaux d'approbation et permettant d'assurer efficacement les paiements ;
- Assurer la disponibilité permanente des différents rapports de paiements équivalents à des relevés bancaires détaillés ainsi que des historiques détaillés mettant en évidence le motif de chaque paiement, le numéro de téléphone du bénéficiaire comme identifiant unique ainsi que leurs identités (noms et prénoms) ;
- Assurer des réapprovisionnements de la plateforme dans des courts délais (48 maximum) ;
- Assurer la création d'un compte unique sécurisé de paiement mobile à tous les participants aux activités du projet sur le terrain ;
- Veiller à l'existence des points de ventes dans les différentes zones de mise en œuvre des activités du projet ;
- Assurer les paiements proximités via tous les opérateurs de téléphonie mobile, les compagnies de transfert d'argent existant, et d'autres structures de paiements mobiles existants sur le marché camerounais.

IV. Résultats attendus

Les paiements d'activités sont efficaces et efficients pour les projets de l'ACMS et le projet IM en particulier en raison de la spécificité de son besoin dans les régions du Nord de l'extrême Cameroun.

V. Budget de l'activité

Le budget pour cette activité est fonction du volume des paiements et est estimé à un maximum de 3% de la valeur des paiements imputables au projet bénéficiaire du paiement au prorata du nombre des transactions enregistrées sur la plateforme de paiement mobile. La ligne budgétaire sera indiquée par le projet bénéficiaire du paiement.



Délai de mise en œuvre

Le prestataire doit être sélectionné avant la fin du mois d'avril 2021 afin de permettre une bonne communication, et la formation des staffs de l'ACMS avant le début de la prochaine CPS 2021 en juin 2021.

Préparé Par : Adolphe WACHOU, FM IM

Revue Par : Mamadou MOUNDE, DAF p.i ACMS

Visa Jean Yves MUKAMBA, COP IM

Approuvé Par : Annie Michèle MABALLY, DE p.i ACMS


14.04
21



Grille de sélection du prestataire supplémentaire de paiement Mobile

N°	Critères	Éléments de mesure	Notes
1	Disponibilités des points de vente de proximité	Couverture de la région du Nord et l'extrême Nord avec possibilité de retrait chez plusieurs autres opérateurs de paiement Mobile	5
2	Moyen de paiement	Sur ordinateur via plateforme de paiement mobile de masse	1
3	Capacité d'ouverture de compte Mobile	indifféremment des numéros de comptes des opérateurs mobiles présents sur le marché camerounais	5
4	Nombre de compte par personne	01 compte mobile par personne	2
5	Niveau d'approbation des paiements sur la plateforme	Au moins deux niveaux d'approbation après l'initiateur du paiement	3
6	Disponibilité des rapports de paiements	<ul style="list-style-type: none"> - Permanente et accessible à tous les utilisateurs de la plateforme indépendamment du niveau d'approbation, immédiatement après chaque paiement ; - A la fin du mois, 1^{er} jour ouvrable suivant fin du mois, sous forme de relevé bancaire avec détails des opérations, identité du bénéficiaire, numéro de compte unique 	2 pour rapport de paiement instantané et 2 pour relevé de fin du mois
7	Délais de d'approvisionnement du compte de paiement mobile	24 heures maximum à compter du virement de l'ACMS	2
8	Accompagnement de l'ACMS par le prestataire	Equipe de proximité dédiée pour répondre rapidement aux difficultés de paiement dans les localités de mise en œuvre des activités (districts et aires de santé)	4
9	Vérification de masse des comptes mobiles sur la plateforme	<ul style="list-style-type: none"> - Flexible : possibilité que la vérification soit faite par l'ACMS et/ou par l'opérateur de paiement mobile - Disponible : possibilité d'effectuer la vérification 24h/24h et 7jrs/7 ; - Rapide : quasi instantanément dès requête 	2
10	Disponibilité des comptes Mobiles	Au moins 48 mois après leur création	2
11	Expérience dans les paiements mobiles de masse	Paiements de masse effectués (zones septentrionales du Cameroun, montants significatifs)	5
Total			35

NB: la plateforme doit être sécurisée et garantir la piste d'audit . Elle doit aussi garantir la rapidité de paiements des volumes importants d'argent dans de très courts délais et le prestataire doit être disponible sur le terrain pour la création des comptes mobiles de paiements aux différents participants aux activités.